

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0276 Séance du Conseil : 12 OCTOBRE 2026
REMPLACEMENT DE M. LOZANO YANN DE LA COMMUNE DE VILLELONGUE-DELS-MONTS DANS LA COMMISSION INTERCOMMUNALE ENFANCE & JEUNESSE	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 12 octobre 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 octobre 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Marc HUGONNET, Philippe KERAUFFRET, Mathieu MARTEL, Didier LAFOND, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Gilbert CRITELLI, Jean-Claude ROYO, Nathalie REGOND PLANAS, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés :

Patricia NADAL donne pouvoir à Marc HUGONNET, Claudine JUSTAFRE donne pouvoir à Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS donne pouvoir à Philippe KERAUFFRET, Christian GRAU donne pouvoir à Marie ARIZA, Nicolas DOUMENC donne pouvoir à Laetitia PORTALES, Martine CASAS-JOURDA donne pouvoir à Claude BARCIA, Danielle FIGUERES donne pouvoir à Pierre ORTAL, Marie-Thérèse IMBARD donne pouvoir à Gilbert CRITELLI, Yves PORTEIX donne pouvoir à Béatrice DELAUNAY.

Étaient absents/excusés :

Olivier BATLLE, Steve FORTEL, Charlotte EL FARROUJI, Catherine JEAN BRUNEL.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37

Nombre de suffrages exprimés : 46

Nombre de procurations : 9

Secrétaire de Séance :

Olivier CAPELL

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20261012-DL2026-0276-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine,

Considérant, par délibération n°DL2026-0110 du 18 mai 2026, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein de la commission Enfance & jeunesse. Ainsi, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal par commune ont été désignés.

Considérant que la commune de Villelongue-dels-Monts nous a informé que M. Yann LOZANO serait dans l'incapacité d'assister à la commission Enfance & Jeunesse, il est nécessaire de désigner un nouveau conseiller municipal pour la commune de Villelongue-dels-Monts au sein de cette commission.

- Sur proposition de la commune de Villelongue-dels-Monts, Mme Céline TEIXEIRA pourrait être nommée en lieu et place de M. Yann LOZANO.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de Mme Céline TEIXEIRA en qualité de conseillère municipale pour la commune de Villelongue-dels-Monts, chargée de siéger au sein de la commission Enfance & Jeunesse.

Arrête ainsi, la liste des conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Enfance & Jeunesse :

COMMUNES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	CONSEIL MUNICIPAL
ARGELES-SUR-MER	Sylviane CONCAS	Laëtitia MORENO
BAGES	Christian RAMOS	Julie MARÉCHAL
BANYULS-SUR-MER	Anne MORLANS	Véronique GAUZÉ
CERBERE	Marie ARIZA	Françoise BASTELICA
COLLIOURE	Annie LAMARQUE	Caroline RIÈRE
ELNE	Laëtitia PORTALES	Virginie GOSA
LAROQUE DES ALBERES	Martine NAUTÉ	Nathalie BELLA
MONTESQUIEU DES ALBERES	Huguette PONS	Alain SAIGNOL
ORTAFFA	Pierre ORTAL	Lydie PERPINA
PALAU DEL VIDRE	Sébastien GARRIGUE	Faustine DESCHAMPS

PORT VENDRES	Dominique VILVET	Caroline CRIADO
SAINT ANDRE	Marie-Thérèse IMBARD	Marie-Claude MARTY
SAINT GENIS DES FONTAINES	Catherine JEAN BRUNEL	Cécile RIBOT
SOREDE	Yvette PÉRIOT	Julien DAMONTE
VILLELONGUE DELS MONTS	Véronique MONIER	Céline TEIXEIRA

Résultat du vote :

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 14/10/2026

Le Secrétaire de séance

Olivier CAPELL



Le Président de la Communauté de Communes

Grégory MARTY



**Délibération certifiée conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission :
en Sous-Préfecture le :
et de sa publication le :**

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.